



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SDIS 79
SAPEURS-POMPIERS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Acquisition de drones performants par le sdis 79 dans le cadre du « Fonds vert »

Un projet d'équipement en drone opérationnel qui répond à un contexte environnemental en évolution

Après un été 2022 marqué par un record du nombre de feux et de surface végétale brûlée sur le département des Deux-Sèvres, le SDIS 79 souhaitait améliorer sa capacité à prévenir et à lutter contre les feux de végétaux (cultures, forêts, ...) en développant notamment les capacités d'action opérationnelle de son équipe départementale drone.

En 2022 :

- Le Sdis79 a été le 4ème de la zone de défense Sud-Ouest en nombre de feux d'espaces naturels combustibles,
- Le Sdis79 a été le 3ème de la zone de défense Sud-Ouest en surfaces brûlées,
- Le Sdis79 a été le 1er de la zone de défense Sud-Ouest en surfaces brûlées de type cultures.



En tant qu'acteur privilégié dans la protection des populations et des biens, le SDIS 79 doit adapter ses moyens de lutte aux conséquences du changement climatique sur le territoire qu'il défend. Avec un accroissement envisageable des risques naturels tel que les feux de végétaux mais aussi des inondations ou des tempêtes.

Les objectifs opérationnels du SDIS 79 dans l'acquisition de ces drones

Par l'acquisition de drones opérationnels équipés de zoom optiques et numériques performants ainsi que d'un capteur thermique et de télémètre laser, le Service Départemental d'incendie et de secours a pour objectif :

- d'améliorer la détection précoce des départs de feux,
- de réduire les temps d'intervention des secours en cas d'incendie en permettant à travers une

Page 1



- reconnaissance aérienne précoce de faciliter le guidage des moyens terrestres de lutte,
- de limiter les conséquences d'incendie de forêt et de végétation sur les personnes et les biens en permettant aux intervenants de mieux appréhender les enjeux en améliorant la vision du sinistre et sa propagation.
- de limiter les reprises de feux en optimisant la surveillance des zones brûlées.

Le fonds vert, aux côtés des collectivités territoriales et partenaires dans leur transition écologique



Agir • Mobiliser • Accélérer

Annoncé par la Première ministre, Élisabeth Borne, fin août dernier, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds vert, est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique.

Face aux crises climatique, énergétique et de la biodiversité, la protection des espaces et des espèces comme la maîtrise des ressources et des sols représentent un enjeu majeur. Des objectifs clairs ont été fixés à l'échelle nationale : la neutralité carbone et le zéro artificialisation nette d'ici 2050.

Le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ;
- leur adaptation au changement climatique ;
- l'amélioration du cadre de vie.

Ces actions ont en commun d'associer des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets avec des bénéfices multiples : au-delà de leurs impacts environnementaux, elles ont aussi des effets positifs sur la sécurité, la santé, le bien-être.

Un soutien du fonds vert dans l'amélioration de l'action opérationnelle du SDIS 79 dans la lutte contre les incendies

Le projet d'acquisition de drones performants s'inscrit dans l'Axe 2 « adapter les territoires au changement climatique » du Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires et plus précisément dans les mesures A9 (investissement dans des systèmes de détection précoce des départs de feux (dont acquisition d'équipements de télédétection tels que drones ou caméras notamment)) et A10 (investissement dans des systèmes de surveillance des zones de risque (dont acquisition d'équipements de télédétection tels que drones ou caméras notamment)).